

américaine et le ministre des Finances du Canada a exprimé là-bas exactement, textuellement, ce que la finance américaine lui a recommandé de dire, et rien autre chose.

Monsieur le président, j'entendais tantôt un député libéral nous parler des corporations familiales transmises de père en fils et nous dire que les héritages ne servent pas; ce à quoi un conservateur a tout de suite ajouté une remarque. Mais qu'a fait le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) pour gagner l'argent qu'il a? Tout le monde sait que c'est le riche héritier de ses parents et personne n'y voit d'objection. Mais que dire des jeunes, des enfants qui héritent habituellement de leurs parents? On peut rencontrer des héritiers qui n'ont pas de cœur, des héritiers qui vont dilapider les biens qui leur sont transmis, mais la jeune génération, règle générale, aura de l'initiative pour améliorer l'industrie ou l'héritage qu'elle aura reçue. Alors, à ce moment-là, l'héritage constitue un bien, constitue un potentiel, constitue une raison d'être des taxes qu'on doit enlever sur les héritages transmis de père en fils ou de famille en famille.

Monsieur le président, ce que les créditistes réclament, c'est une justice distributive. L'augmentation des pensions, ce n'est pas par des taxes nouvelles...

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[Traduction]

M. le vice-président: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INCLUSION DES HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES ET DES SANATORIUMS DANS LE RÉGIME FÉDÉRAL D'ASSURANCE-HOSPITALISATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'inclure les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums pour tuberculeux dans le régime fédéral d'assurance-hospitalisation (Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques), afin que les provinces aient à leur disposition les fonds nécessaires pour fournir les traitements suffisants aux malades mentaux et aux tuberculeux, ainsi que des soins et une formation aux enfants arriérés.

[M. Caouette.]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Cet avis de motion a été mis une deuxième fois en délibération le lundi 2 décembre.

● (5.00 p.m.)

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le problème des maladies mentales est l'un des graves problèmes de santé auxquels le peuple canadien ait à faire face à l'heure actuelle. Aujourd'hui, près de 70,000 lits servent dans les hôpitaux au traitement des malades mentaux ou de personnes qui souffrent de troubles émotifs. C'est là près de la moitié des lits dont les hôpitaux canadiens disposent. Plus de 75,000 patients reçoivent des soins dans les hôpitaux psychiatriques au Canada. Cette année, les maladies mentales ont représenté 41 p. 100 du nombre total des jours-patient dans les hôpitaux. On estime qu'une personne sur dix, au Canada, souffre ou souffrira de troubles mentaux ou émotifs.

On n'a jamais fait, au Canada, d'étude vraiment scientifique sur ce que les maladies mentales coûtent aux Canadiens, mais des spécialistes qui ont fait beaucoup de recherches pour l'Association canadienne d'hygiène mentale estiment qu'elles coûtent au Canada, y compris les services médicaux et sociaux, la perte de temps et de production, 500 millions de dollars par année. C'est là un montant considérable, même dans une année d'inflation comme 1968. Des études poursuivies en Grande-Bretagne révèlent que les maladies mentales coûtent de 1.6 à 1.9 p. 100 environ du produit national brut. Au Canada, cela représenterait proportionnellement plus de 600 millions de dollars par année.

Monsieur l'Orateur, personne à la Chambre ne contestera, je crois, que les programmes d'hospitalisation inaugurés immédiatement à la fin de la deuxième guerre mondiale, et grâce auxquels nous avons actuellement des régimes d'hospitalisation financés par le gouvernement dans toutes les provinces du Canada et qui couvrent tous les Canadiens, ont donné pleine satisfaction au public canadien.

Cependant, il y avait une grande lacune dans la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, c'est que les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums pour tuberculeux étaient exclus du programme fédéral d'assurance-hospitalisation. Toutes les organisations professionnelles qui ont étudié la question—par exemple, l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne de psychiatrie, l'Association canadienne d'hygiène mentale et leurs divisions provinciales—ont insisté auprès des gouvernements fédéraux, libéraux ou conservateurs, pour que cette mesure législative soit modifiée et englobe dans ses dispositions les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums pour tuber-